

ARRÊTÉS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

MAIRIE DE SAINTE-FOY DE PEYROLIERES
31470

ARRETE MUNICIPAL N° 01/120 PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES POUR OUVERTURE DE DEBIT DE BOISSONS

Le Maire de la commune de SAINTE FOY DE PEYROLIERES,
Vu les articles L.2212-1 et L.2212-2 du code général des collectivités territoriales
Vu les articles L.3321-1, L.3334-1, L.3334-2, L.3335-1 et L.3335-4 du code de la Santé Publique,
Vu l'arrêté préfectoral du 20 janvier 2009 modifié par l'arrêté préfectoral du 6 décembre 2011
Vu la requête présentée par Madame Lise ERMENEUX, Présidente de l'Association de l'AFPEL en vue d'obtenir l'autorisation d'ouverture temporaire de débit de boissons de 3^{ème} catégorie à l'occasion d'un spectacle « Les P'tites Michu » qui aura lieu le 18 janvier 2020, à la salle des fêtes à Sainte-Foy-de-Peyrolières.

ARRÊTÉ

Article 1^{er} : La Présidente de l'association est autorisée à ouvrir du débit de boissons temporaire de 3^{ème} catégorie à l'occasion du spectacle « Les p'tites Michu » à la salle des fêtes à Sainte-Foy-de-Peyrolières.

Article 2 : Ce débit de boissons pourra fonctionner le jour suivant :

- 18 janvier 2020 de 19 heures à 23 heures.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera affichée en Mairie et transmise :

- Au commandant de la Brigade de gendarmerie de Saint-Lys,
- A Madame Lise ERMEUNEUX, Présidente de l'Association AFPEL.

Fait à SAINTE FOY DE PEYROLIERES,
Le 13 janvier 2020

Le Maire
François VIVES

